

CASIERS À VÉLO

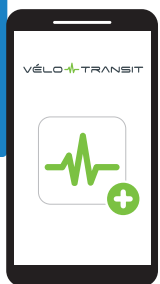
Profitez d'une nouvelle façon sécuritaire de garer votre vélo avec les casiers à vélo, que vous pouvez réserver et déverrouiller à l'aide de l'application mobile Vélo-Transit.

Télécharge l'App
VÉLO-TRANSIT



Les casiers à vélo fonctionnent selon le principe « **premier arrivé, premier servi** ». Si aucun casier n'est libre, verrouillez votre vélo à un support extérieur.

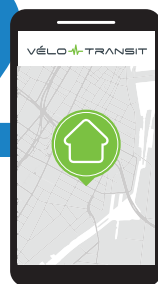
1



COMMENT S'INSCRIRE AU SERVICE

1. Créez votre compte sur l'**application Vélo-Transit disponible sur Google Play ou Apple**. Le numéro de téléphone que vous fournirez sera celui que nous utiliserons pour vous envoyer des messages ou vous joindre en cas de problème.
2. Un message texte vous sera envoyé automatiquement. Répondez-y pour **confirmer** la création de votre compte.

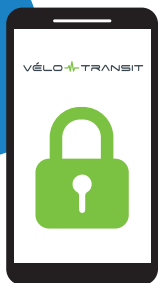
2



COMMENT RÉSERVER UN CASIER À VÉLO

1. Sélectionnez un casier à vélo libre, et réservez-le.
2. Votre casier restera réservé pendant **30 minutes** suivant votre réservation. Après ce délai, votre réservation sera annulée, et le casier deviendra disponible pour les autres clients.

3



COMMENT ACCÉDER AU CASIER

1. Une fois devant le casier, utilisez l'application mobile pour **commencer votre « course »***. Ouvrez une session pour déverrouiller le casier et y insérer votre vélo.
2. **Déverrouillez** le casier à l'aide de l'application mobile.
3. Insérez votre vélo dans le casier, roue arrière en premier.
4. Fermez la porte et faites glisser le loquet.
5. **Verrouillez le casier** à l'aide de l'application mobile, sans terminer votre « course ». Vous la terminerez quand vous reprendrez votre vélo.

4



COMMENT REPRENDRE VOTRE VÉLO

1. Accédez à votre « course ».
2. **Déverrouillez le casier** à l'aide de l'application mobile, et retirez votre vélo.
3. Fermez la porte et faites glisser le loquet.
4. **Verrouillez le casier** à l'aide de l'application mobile.
5. **Terminez votre « course »** à l'aide de l'application mobile.

* Une « course » est une session d'utilisation.



Pour que tous les utilisateurs puissent profiter d'un casier à vélo et que nous puissions en assurer l'entretien, nous vous demandons de retirer votre vélo à la fin de la journée. Un vélo ne doit pas rester plus de 48 heures consécutives dans un casier, à défaut de quoi il pourrait être retiré par le personnel de surveillance.

Vous éprouvez des difficultés à ouvrir ou à fermer le casier à vélo ?
Joignez l'entreprise Vélo-Transit de 7 h à 19 h au :

438 831-3805